

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 FÉVRIER 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf, le six février à 18H30, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 30 JANVIER 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE:**

**15**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

**09 puis 10 à partir de 18h40.**

**POUVOIRS :**

**05**

**SONT PRÉSENTS :** M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, Mme Carole GOSSWILLER, M. Alain THOMINE, M. Marc MOUCHEL, M. André POTTIER, M. Philippe PICOT, Mme Catherine NOËL, M. Michel HOCHET, M. Jean-Paul MAZE (à partir de 18h40).

**POUVOIRS :** Mme LEMARCHAND est représentée par Mme Carole GOSSWILLER

M. Michel LEJETTÉ est représenté par M. Philippe PICOT

M. Olivier DE BOURSETTY est représenté par M. Pierre PHILIPPART

Mme Caroline PEYRACHE est représentée par M. Jean-Paul MAZE

Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par Mme Christine MUNOZ

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents. M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- REVALORISATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
  - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE
  - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : CRÉATION D'UNE COMMISSION « ACHAT DE LIVRES/PUBLICATIONS »
  - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DES AÎNÉS
  - REMBOURSEMENT GRAS SAVOYE
  - FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE 2019
  - MISE AUX NORMES DE LA RÉSERVE D'EAU DES POMPIERS « LA CAVÉE »
  - AVENANT AUX BAUX DE LA MAISON MÉDICALE : ACCÈS INTERNET PAR LA FIBRE
  - TARIF ADULTE CANTINE
  - RÉNOVATION SALLE POLYVALENTE : MISSION SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE
  - INFORMATIONS DIVERSES
  - QUESTIONS DIVERSES
-

## 2019-01 REVALORISATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Le calcul des indemnités s'exprime sous la forme d'un taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de rémunération des fonctionnaires selon l'importance démographique de la commune.

Bretteville s'inscrit dans la tranche de 1000 à 3499 habitants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, avec effet au 01/01/2019, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 20 % l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 1<sup>er</sup> adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 2<sup>ème</sup> adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 3<sup>ème</sup> adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 4<sup>ème</sup> adjoint : 12% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- conseiller municipal délégué n°1 : 6.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- conseiller municipal délégué n°2 : 6.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- conseiller municipal délégué n°3 : 6.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

### **DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES 14 MEMBRES PRÉSENTS**

M. Jean-Paul MAZE entre en séance à 18h40.

## 2019-02 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Le Conseil municipal **DÉCIDE** pour la bibliothèque municipale de créer un comité de pilotage qui veillera au bon fonctionnement de la bibliothèque. Ce comité sera composé comme suit :

-4 représentants du conseil municipal

-4 représentants de l'association « espace culturel et de loisirs »

Ce comité de pilotage se réunira 3 fois par an et autant que nécessaire.

Les 4 représentants du Conseil municipal sont : M. Pierre PHILIPPART, M. Michel LEJETTÉ, M. Philippe PICOT et M. Alan THOMINE.

### **DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### 2019-03 BIBLIOTHÈQUE : CRÉATION D'UNE COMMISSION « ACHAT DE LIVRES/PUBLICATIONS »

Le conseil municipal **DÉCIDE** la création d'une commission « achat de livres / publications » pour décider du choix des acquisitions pour la bibliothèque municipale.

Cette commission sera composée de :

- 3 représentants du conseil municipal
- 3 membres de l'association « espace culturel et de loisirs »
- 2 représentants des lecteurs.

Cette commission sera réunira 2 fois par an.

Les 3 représentants du Conseil municipal choisis sont : Mme Isabelle LEMARCHAND, M. Pierre PHILIPPART et M. Philippe PICOT.

### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2019-04 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DES AÎNÉS

M. MAZE informe le Conseil que le 15 janvier le club des Aînés a organisé conjointement avec la municipalité un concert du groupe normand« Les bons voisins », suivi d'un souper. Ce concert, initialement prévu le 14 novembre dernier, avait dû être reporté au 15 janvier car un des membres était malade. 93 personnes ont assisté au concert donc 28 de moins que les inscriptions de novembre. Le club a pris à sa charge le règlement de la prestation du groupe soit 1 899 € entraînant un déficit de 1 069.00 €. M. MAZE propose de verser à l'association une subvention d'équilibre d'un montant correspondant au déficit soit 1 069.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** informations fournies par M. MAZE
- **ACCEPTE** de verser une subvention d'équilibre au club des Aînés d'un montant de 1 069.00 €
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au règlement de ladite subvention.

### **DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2019-05 REMBOURSEMENT GRAS SAVOYE

Mme Carole GOSSWILLER rappelle au Conseil qu'en sa séance du 19 novembre 2018, le contrat d'assurance des risques statutaires avait été renouvelé. Suite à ce renouvellement, GRAS SAVOYE nous rembourse une prime de régularisation pour l'exercice 2017 d'un montant de 1 218.36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **ACCEPTE** le remboursement de la prime de régularisation de 1 218.36 €
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'encaissement dudit remboursement.

### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2019-06 FLEURISSEMENT COMMUNE 2019

Mme Carole GOSSWILLER donne lecture au Conseil d'un devis des ETS LIOT de Bretteville pour le fleurissement 2019 de notre commune. Le montant du devis s'élève à la somme de 1 844 € HT soit 2 028.40 € TTC. Mme GOSSWILLER informe l'assemblée que ce montant tient compte d'une remise de 100 € pour le Bretteville Infos. Le Conseil remercie les ETS LIOT pour cette remise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** le devis des ETS LIOT d'un montant de 1 844.00 € HT soit 2 028.40 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.

#### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **2019-07 MISE AUX NORMES DE LA RÉSERVE D'EAU DES POMPIERS »LA CAVÉE »**

M. Jean-Paul MAZE informe le Conseil qu'il convient de procéder à une mise aux normes de la réserve des pompiers à La Cavée consistant au changement complet de la tuyauterie inox d'une longueur totale d'environ 7ml.

M. MAZE donne lecture d'un devis de STIM, sise à Sainte Mère Église, comprenant la fourniture, préfabrication et mise en place de la tuyauterie, s'élevant à la somme de 1 408.50 € HT soit 1 690.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des explications de M. MAZE
- **ACCEPTE** le devis de STIM d'un montant de 1 408.50 € HT soit 1 690.20 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis

#### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **2019-08 AVENANT AUX BAUX MÉDICAUX**

Mme Carole GOSSWILLER informe l'assemblée que désormais la maison médicale a accès à internet par la fibre optique, tout comme la Mairie, le groupe scolaire et la bibliothèque soit 11 points d'accès au total. Le montant pour bénéficier du service s'élève à 70 €/mois (en plus du loyer mensuel).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ADOPTE** l'avenant pour l'accès internet par la fibre optique d'un montant de 70 €/mois à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant aux baux médicaux.

#### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **2018-09 CANTINE SCOLAIRE : TARIF ADULTE**

Mme Carole GOSSWILLER informe le Conseil qu'il convient de créer un tarif pour les repas des adultes pris à la cantine scolaire. En effet, jusqu'à maintenant le tarif appliqué aux adultes est celui des enfants soit 3.50 €. Mme GOSSWILLER propose de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, le tarif adulte à 6.00 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** la création d'un tarif adulte à la cantine scolaire d'un montant de 6.00 €
- **AUTORISE** M. le Maire à faire appliquer ce tarif adulte à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

#### **DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DE 13VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Mme NÖEL et M. POTTIER)**

## 2019-10 RÉNOVATION SALLE POLYVALENTE : MISSIONS DE SPS ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Mme Carole GOSSWILLER informe le Conseil que concernant la rénovation de la salle polyvalente, il convient de faire procéder à une mission SPS d'une part et une mission de contrôle technique.

### Mission SPS

Mme GOSSWILLER donne lecture d'un devis de l'agence ACEPP pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) d'un montant de 1 575 € HT soit 1 890 € TTC.

### Mission de contrôle technique

Mme GOSSWILLER donne lecture d'un devis de SOCOTEC pour les missions de contrôle technique désignées à l'article 3.1 et la mission complémentaire désignée à l'article 3.2.

Le montant du devis s'élève à la somme de 3 420 € HT soit 4 104 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des explications de Mme Carole GOSSWILLER,
- **ACCEPTE** le devis d'ACEPP pour mission SPS d'un montant de 1 575 € HT soit 1 890 € TTC.
- **ACCEPTE** le devis de SOCOTEC pour mission contrôle technique d'un montant de 3 420 € HT soit 4 104 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits devis.

## **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

### INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'Assemblée Générale de l'association des Anciens Combattants, M. Marc MOUCHEL a été élu au bureau puis Président de l'association des Anciens Combattants de Bretteville à la place de M. Piero ATTANASIO. L'ensemble du Conseil félicite M. MOUCHEL pour cette nomination.
- Monsieur le Maire souhaite s'exprimer sur le projet d'assainissement dont il a parlé durant la cérémonie des vœux. Il nous informe qu'un courrier, envoyé le 10 décembre dernier concernant l'assainissement du Hameau, avait reçu un écho favorable. Sur une trentaine de propriétés concernées, la mairie a reçu 15 réponses positives, représentant 21 habitations, pour la création d'une Association ayant comme objet la mise en place d'un système semi-collectif d'assainissement. Le 15 décembre, une réunion de travail regroupant des représentants de la commune et de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, s'est tenue en mairie. Ces derniers ont bien senti la nécessité, suite à une pollution avérée, d'agir le plus rapidement possible. Il a donc été décidé d'étudier la possibilité de mettre sur pied un Fonds de Concours dans lequel Bretteville s'engagerait à une participation de 300 000 € maximum. L'étude et le montage financier du projet se feraient en 2019 pour une exécution en 2020. Cette solution éviterait la création de l'Association envisagée ainsi que celle d'une mini-station (non souhaitée par la CAC). Une réunion de quartier sera organisée dès que nous aurons plus de certitudes.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que nos employés ont commencé à nettoyer le terrain de la Couillonnerie (près du Hameau Besnard), terrain donné à la Mairie.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra dans la deuxième quinzaine de mars.

### QUESTIONS DIVERSES

- M. MOUCHEL se demande pourquoi les tampons sur la Route Touristique (au niveau du n° 25 au n°27) n'avaient toujours pas été installés. Mme GOSSWILLER lui répond qu'elle allait contacter la CAC dès jeudi 7 février.
- M.POTTIER demande si la commune a acheté la partie du terrain de M. GUÉRARD qui longe la route de Môt de Cantepie. M. le Maire lui répond que la commune n'a rien à voir dans cet achat car ce sont les propriétaires des maisons du Môt qui se sont arrangés avec M. GUÉRARD.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h26.**